

Tél. professionnel:...../....../....../......

Dossier Unique de pré-inscription 2025-2026

Un seul et unique dossier à remplir par enfa	ant pour:		
☐ Scolaire / ☐ Restauration			□ Périscolaire / □ ALSH
Cadre réservé à l'administration			7
Matricule famille:			
	FICHE «	ENFANT »	7
NOM:Sexe: ☐ Féminin ☐ Masculin	Préno	om:	
Date de naissance:/// Commi	une de naissa	nce:	
Département de naissance :			
Adresse du domicile:			
Nom de l'école fréquentée précédemment :			
Nom de l'école fréquentée précédeniment			
Représentant légal ou autre allocata	aire CAF N°	d'allocataire CA	AF:
Profession: Adresse de l'employeur: Tél. professionnel:///	table personn	ance//	·····/······
Représentant légal ou autre non allo	ocataire		
Lien de parenté :	Nom de jeune Situation fa une de Naissa table personn	fille:amiliale:ance	····/·····
Profession: Adresse de l'employeur:	Employeur		

FICHE « SANTÉ »

Précisez toute autre information utile (port de lunettes, lentilles, prothèses auditives, etc.): Signalez-vous un problème de santé pour votre enfant, même bénin, qui nécessite une surveillance ou une attention particulière? Dui DNon Si oui lequel:
Le problème de santé nécessite-t-il un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)?
□ OUI □ NON <u>QU'EST-CE-QU'UN « PAI » ?</u>
Lorsque la scolarité d'un élève nécessite un aménagement ou un traitement médical en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies), un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit impérativement être mis en place.
S'il est déjà mis en place sur le temps scolaire, il faut en fournir un exemplaire au Pôle Affaires scolaires car ce PAI concerne à la fois le temps scolaire mais également les activités périscolaires (Pause méridienne, garderie et ALSH).
Si le PAI n'est pas encore mis en place et pour permettre de répondre aux besoins de votre enfant, vous devez en faire la demande auprè d'un médecin (spécialiste/généraliste/scolaire ou PMI).
A REMPLIR IMPERATIVEMENT
Vous aviez déclaré un PAI pour votre enfant l'année scolaire précédente : □ Oui □ Non Confirmez-vous que votre enfant bénéficie, pour l'année 2025/2026 d'un PAI ? □ Oui □ Non Pour la restitution d'un dossier d'inscription avec un PAI, il est OBLIGATOIRE de le signaler au moment de la prise de rendez-vous au 03 27 53 43 83.
M ^{me} et/ou M représentant (s) légal (aux) reconnaît(ssent) l'exactitude des informations concernant la santé e notamment sur le PAI et/ou le protocole alimentaire de l'enfant, (Nom, Prénom) scolarisé en 2025-2026 à l'école
À Maubeuge, le / / Signatures du (des) représentant(s) légal (aux)
REGIME ALIMENTAIRE ** N'est pas concerné l'enfant ayant un protocole alimentaire renseigné ci-dessus
Type de repas (Avec viande ou Sans Viande ou Sans Porc) :
□ Avec viande (toutes les viandes, œufs, poisson) ou □ Sans viande (œufs, poisson uniquement et alternative) ou □ Sans porc (œufs, poisson, toutes viandes sauf porc) □ Sans porc (œufs, poisson, toutes viandes sauf porc)
a sans por chauts, poisson, toutes vianues saul port)

PROCÉDURES ET RÈGLEMENTS

Pouvant évoluer en fonction des mesures sanitaires définies sur notre territoire

I Procédure de pré-inscription scolaire 2025-2026

Pour une première inscription scolaire, un passage en CP ou un changement d'école

Les demandes de pré-inscriptions pour **l'année scolaire 2025/2026** sont à réaliser dès que possible, auprès du Pôle affaires scolaires de la ville de Maubeuge, (Rez-de-chaussée de l'hôtel de ville), aux horaires d'ouverture de la mairie.

Il est impératif de prendre rendez-vous au préalable sur www.espace-citoyens.net/ville-maubeuge.fr, pour restituer le dossier.

Un dossier unique d'inscription accompagné du formulaire spécifique « Pré-inscription scolaire » est téléchargeable sur le site de la ville, au sein de votre Espace famille et à votre disposition en mairie centrale et dans les structures petite enfance (Crèches municipales).

Dès à présent, des commissions d'affectation en présence de l'adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, se déroulent pour l'ensemble des demandes. Elles sont traitées en fonction des priorités qui sont déterminées en collaboration avec l'inspecteur de l'Éducation nationale, pour un retour aux familles dans les meilleurs délais.

Les pré-inscriptions sont acceptées et traitées en fonction des priorités ci-dessous :

- 1/. Enfants, dont les parents résident au sein du quartier de l'école,
- 2/. Enfants, ayant un frère ou une sœur déjà scolarisé dans l'école ou le groupe scolaire (lorsque toutes les inscriptions correspondantes au premier cas ci-dessus ont été faites),
- 3/. Enfants dont les parents n'habitent pas Maubeuge et qui justifient d'une raison impérieuse pour motiver leur demande d'inscription (lorsque tous les enfants répondant aux critères 1 et 2 ont été inscrits),

Démarche à effectuer Avant le 14/03/2025

III Procédurede pré-inscription restauration scolaire 2025-2026

Même si vous avez déjà rempli un dossier les années précédentes, il est **INDISPENSABLE** de compléter un nouveau dossier d'inscription et de fournir l'ensemble des pièces demandées à **chaque nouvelle année scolaire**.

A - Présentation du service restauration et horaires

La ville est responsable de la surveillance des enfants pendant le temps de restauration scolaire, les lundis, mardis, jeudis et les vendredis **de 11h30 à 13h20**. Les horaires peuvent être aménagés en fonction des écoles et du contexte sanitaire.

Les repas sont servis à table pour les maternels et sous forme de self-service pour les élémentaires.

Les écoles ont des lieux de restauration dédiés, cependant pour des questions d'organisation, les enfants peuvent être amenés à être transportés vers un autre site de restauration ou autre, sans informations faites préalablement aux familles.

Selon le temps libre, avant de partir ou au retour du satellite de restauration et en fonction de l'organisation des écoles, les activités peuvent être variées : soit les enfants jouent seuls ou en groupe, fréquentent des activités mises en place par l'encadrant (jeux de société, coloriage, jeux extérieurs, ...) dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale, en fonction des conditions climatiques et matérielles.

Pour rappel, les détériorations, la ou les pertes de vêtements, de lunettes et de bijoux ne sont pas couvertes par l'assurance de l'organisateur.

Nous rappelons que la présence des <u>familles et/ou parents d'élèves sur les satellites de restauration et/ou au sein des cours d'écoles est strictement interdite, sauf accord préalable de la mairie.</u>

Tout enfant qui a fait l'objet d'une réservation en ligne doit être présent à la restauration.

Si votre enfant doit **exceptionnellement** quitter la restauration avant **13h20** pour un rendez-vous médical par exemple, vous devez en avertir préalablement le service restauration au 03 27 53 75 87 et signer une décharge de responsabilité auprès de l'encadrant responsable de votre enfant.

Seule une personne **majeure** et **notifiée** impérativement dans le dossier d'inscription est autorisée à reprendre l'enfant, une pièce d'identité sera exigée.

Un enfant reparti avant 11h30 ne pourra réintégrer son école <u>qu'à partir de 13h20</u> et non pas sur le temps de restauration, même si le repas a été réservé.

B- Conditions d'admission

L'enfant qui fréquente la restauration scolaire doit **impérativemen**t être « **propre** »

Afin d'être accueilli dans de bonnes conditions, avant toute prise de repas, il est **OBLIGATOIRE** de fournir au service restauration, en mairie centrale, **le dossier unique d'inscription de l'enfant qui doit être complet ainsi que la fiche spécifique de**

<u>Pré-Inscription restauration/périscolaire signée.</u> Les admissions sont subordonnées à l'exactitude des renseignements fournis.

🕏 Une attestation du Quotient CAF du Nord de moins de 3 mois est à fournir lors du dépôt de dossier et doit être actualisée dès janvier de l'année scolaire.

Nous rappelons qu'il est urgent de communiquer au service restauration tout changement de situation en cours d'année scolaire (nouvelles coordonnées téléphoniques, adresses, quotient CAF, etc). Ces informations sont strictement confidentielles et ont pour but de garantir la sécurité de votre enfant.

Si votre enfant présente une allergie ou une intolérance alimentaire, le service restauration doit en être informé impérativement avant toute prise de repas. Un protocole alimentaire sera établi sur présentation d'un certificat médical d'un médecin(spécialiste/généraliste/scolaire ou PMI) précisant le(s) aliment(s) à la source de l'allergie ou de l'intolérance alimentaire.

C - Modalités de fréquentation

La ville de Maubeuge a fait le choix de la qualité des repas et par conséquent, nous ne pouvons pas les réajuster le jour même. Il est donc obligatoire d'effectuer une RÉSERVATION PRÉALABLE sur l'espace citoyens, y compris pour les protocoles alimentaires.

Attention, avoir au minimum un jour d'ouverture d'école entre le jour de réservation et le jour du repas souhaité.

<u>Exemple</u>: au plus tard, 23h59 le jeudi pour le lundi, 23H59 le dimanche pour le mardi, 23H59 le lundi pour le jeudi, 23H59 le mercredi pour le vendredi. Le jeudi qui précède les vacances scolaires pour le lundi de la rentrée et le jeudi avant un lundi férié...

A titre d'information,

- toute personne ayant restitué son dossier avant la date butoir pourra procéder à la réservation des repas à partir de la deuxième quinzaine du mois d'août pour la rentrée de septembre.
- à chaque période de petites vacances scolaires le repas du lundi de la rentrée doit être réservé au plus tard <u>le jeudi qui précède la période de vacances</u>

Votre enfant doit être présent dès 8h30 à l'école pour être comptabilisé lors de la prise des effectifset être scolarisé à la journée.

Si vous ne possédez pas d'accès internet, afin « d'activer » votre Espace citoyen ou faire des réservations de repas, un accompagnement vous est proposé par le service restauration au 03 27 53 43 31, en mairie centrale.

Seuls les dossiers de restauration remis avant le **02 mai 2025** seront garantis d'être traités pour la rentrée scolaire de septembre 2025 permettant la réservation obligatoire en ligne des repas et éviter toute majoration.

D - Modalités de fréquentation spécifique au protocole d'accueil individualisé (PAI portant sur l'allergie ou l'intolérance alimentaire)

> PRINCIPES GÉNÉRAUX

Un protocole alimentaire est établi à chaque rentrée scolaire ou changement d'école en cours d'année et a pour but d'éviter la manifestation de deux dangers majeurs (le choc anaphylactique : réaction allergique grave et la toxi-infection alimentaire). Les mesures de prévention de l'apparition de ces manifestations consistent à éviter tout contact avec les allergènes, éviter les contaminations, respecter la chaîne du froid.

Si l'état de Santé de l'enfant nécessite une gestion individualisée des composants et du grammage du menu, un PAI définissant le plan d'aide et un protocole alimentaire s'imposent avec dépôt au point de restauration d'une « Lunch box isotherme »

Les parents s'engagent à fournir la totalité des composants du repas rassemblé dans un seul contenant hermétique (glacière ou sac portable isotherme avec plaque accumulant le froid, ou autre source de froid susceptible de maintenir une température adaptée nécessaire au transportet au stockage de l'ensemble, sans risque de dégradations; les couverts et ustensiles nécessaires à la prestation, les boîtages destinés à contenir les composants qui devront supporter un réchauffage au four à micro-ondes le cas échéant avec toutes les indications de réchauffage.

Chaque composant et contenant doivent être clairement identifiés aux nom, prénom et école de l'enfant afin d'assurer une parfaite identification et éviter toute erreurous ubstitution. Les parents en assument la pleine et entière responsabilité.

Dès le dépôt du contenant hermétique par le représentant légal ou l'enfant au sein du satellite de restauration, celui-ci sera placé sous régime du froid afin de préserver la salubrité des aliments et d'assurer la sécurité sanitaire (après contrôle de température) et ce jusqu'au moment de la consommation (chambre froide, réfrigérateur dans les locaux de la restauration scolaire, ou autre réfrigérateur). Un emplacement spécifique clairement défini avant le repas et identifié lui sera réservé.

L'enfant ne consomme que la prestation préparée et fournie par la famille à l'exclusion de tout autre complément ou ingrédient éventuel (y compris pain, sel, poivre, etc.) Cette prestation devra être variée et équilibrée. L'eau est la seule boisson autorisée en restauration scolaire, les sodas et autres boissons sont interdits.

> MODALITÉS PRATIQUES SUR LE LIEU DE RESTAURATION SCOLAIRE

Il est rappelé que l'enfant fait l'objet d'une surveillance particulière spécifique prévue dans le protocole d'accueil et l'endroit où il consommera le repas sera soigneusement nettoyé avant qu'il ne s'y installe.

Lorsqu'un composant du repas nécessite un réchauffage, (exclusivement réalisé par la personne en charge de la surveillance de l'enfant) il sera effectué dans un four à micro-ondes. Après un nettoyage de l'intérieur de l'appareil, la boîte (plat sans transvasement) à réchauffer sera maintenue fermée.

Retour: les couverts, ustensiles et boîtages feront l'objet d'un prélavage, replacés dans le contenant hermétique et repris par l'enfant à la findu repas.

Le PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) est un document mis en place lorsque la scolarité de l'élève nécessite un aménagement (suivi d'un

traitement médical ou protocole d'urgence).
Il s'applique à tous les lieux d'accueil fréquentés par l'élève dans le cadre de sa scolarité. Cela implique qu'une copie du PAI ainsi qu'une

trousse à pharmacie soient mises à disposition dans chaque lieu fréquenté (écoles, restauration scolaire, périscolaire).

Pour toute information, vous pouvez contacter le service au 03 27 53 43 83.



Fiche Pré-inscription ALSH Service Jeunesse 2025-2026

* N° C.A.F du Nord:	Nombre d'enfants dans le foyer :			
Percevez-vous des prestations familiales de la C.A.F? □ Oui □ Non				
Si OUI, □ Revenu de Solidarité Active (RS/	A) 🔲 Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)			
FOURNIR OBL	GATOIREMENT L'ATTESTATION DE PAIEMENT C.A.F			

MERCI D'INDIQUER ICI LES CENTRES ET LES PERIODES POUR LESQUELS VOUS SOUHAITERIEZ ETRE DESTINATAIRES D'UN MAIL D'INFORMATION AU MOMENT DES PERIODES D'INSCRIPTION

PERMANENT le	mercredi 3/11 ans à la Journée
	PETITES VACANCES
ALSH 3/11ans à	la Journée
½ Journées spo	ortives 6/12 ans
	PERIODE ESTIVALE
ALSH à la Journé	ée 3/16 ans (juillet et août)
Camps d'Ados 1	3/16 ans (uniquement août)
	ENFANT
m:	Prénom:
te de naissance :	
xe :□Féminin □Masc	ulin
	// Tél. portable :///
	///
m de l'école qui sera fréq	uentée en 2025-2026 : 🗆 Maternelle :
	□ Elémentaire :
nfant suit-il un régime al	imentaire particulier? □ Oui □ Non
cas d'allergie, merci de no	ous demander le formulaire « protocole » à faire remplir par (spécialiste/Généraliste/Scolaire ou PMI)
·	es viandes, œufs, poisson)
	oisson uniquement et alternative) Un seul choix possible
☐ Sans porc (œufs, pois	sson, toutes viandes sauf porc)
	CERTIFICAT D'EXAMEN MEDICAL ou
	« attestation sur l'honneur dûment complété par un responsable légal »
- · · ·	Docteur ou représentant légal de l'enfant Mr ou Mme
	indication apparente à la pratique des activités sportives.
•	ridication apparente a la pratique des activités sportives. Es vaccinations obligatoires et recommandées.
,	Fait àlele
	Cachet et signature du médecin Ou signature représentant légal

TRAITEMENTS ET PROTOCOLE ALIMENTAIRE

TRAITEMENTS : Actuellement l'enfant suit-il un traitement? □ Oui □ Non
Si oui, lequel:
Si l'enfant suit un traitement pendant son séjour, vous devez impérativement fournir les médicaments ainsi que l'ordonnance
qui devra être explicite. Celui-ci pourra, si besoin, être administré par le Directeur du centre avec accord préalable du référent Jeunesse.
PROTOCOLE ALIMENTAIRE:

Si oui, merci de nous demander le formulaire « protocole » à faire remplir par un médecin (généraliste/spécialiste/scolaire ou PMI) et à faire parvenir au pôle Affaires scolaires (au Rez-De-Chaussée de l'hôtel de ville)

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CO	<u> DNCERNANT L'ENFANT</u> :	
A-t-il déjà eu des pathologies?		
En cas d'allergies, préciser la conduit	te à tenir :	
Indiquez ici les éventuelles difficulte		
	des prothèses auditives, prothèses dentaires, etc?	
Je soussigné(e)	représentant de l'enfant	déclare exact le
· ·	fiche et autorise le responsable du centre à présenter l'en	-
	mesures nécessaires, en cas d'urgence médicale justifié	e par i etat sante de i enfant.
Date : Signatur	e, précédée de la mention « lu et approuvé »	
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT	Γ LES REPRESENTANTS LEGAUX	
Nom et prénom du responsable léga	l1:	
	□ Beau -Père □ Belle-mère □ Famille d'accueil ou autre	
	I lead to the second	
	/ Lieu de travail :	
	12:	
	□ Beau - Père □ Belle-mère □ Famille d'accueil ou autre	
	/Lieu de travail :	
En cas d'hospitalisation avez-vous u	ne Mutuelle : □ Oui □ Non	
_		
AUTORISATIONS Dans le cadre des activités ou sorti	ies, j'autorise l'organisation et l'encadrement de l'Accueil	de Loisirs à photographier et à filmer mo
	iliser ces documents sur tous les supports : □ Oui □ Non	de Loisiis a priotograpiner et a riiner moi
	directeur du centre à prendre toutes les mesures d'urger par un service d'urgence (pompiers, SAMU)?: ☐ Oui ☐	
J'autorise mon enfant à participer au □ Oui □ Non	x différentes activités et aux séances de natation prévues	dans le cadre de l'Accueil de Loisirs :
Fait à Maubeuge, le	Signature des représentants légaux :	
<u>CONTACTS</u> à prévenir en cas de né l'enfant	cessité, p <i>ersonnes majeures,</i> (hormis les représentants lé	gaux) et autorisées à venir chercher
Nom:		en de parenté:
	/ Tél.Portable :///	
Nom:	Lie	
Adresse:		

Tél.Portable:...../...../...../...../

Tél du domicile :/....../....../....../......



Pré-inscription scolaire 2025-2026

Fiche spécifique

		Cadre réservé à l'administration	
	N° matricule famille	Date d'enregistrement du dossier	Agent
ENFA	NT		
Nom:		Prénom:	
	□Féminin □Masculin		
		Commune de naissance :	
-		□France □Autre pays:	
		une de :	
REPR	ESENTANT LEGAL 1		
Nom:		Prénom:	
-		opritable personnel:////	
	·	e □ Belle-mère □ Famille d'accueil ou autres	
RFPR	ESENTANT LEGAL 2		
		Deference	
		Prénom :	
		° portable personnel :////	
	·	re □Belle-mère □Famille d'accueil ou autres	
Courri	ei:		
	SOUHAITS	DE PRE-INSCRIPTION DES RESPONSABLES	LEGAUX
Mater	nelle: ☐ Toute petite section ☐ Petite	e section □ Moyenne section □ Grande secti	on
Eléme	entaire: CP CE1 CE2 CM1	. 🗆 CM2 🗆 ULIS 🗆 UEMA	
VŒU	1		
Ecole :			
	: □ Ecole de Quartier □ Fratrie déjà scol		
	-	nabitation au verso de la feuille et joindre les just	tificatifs nécessaires)
VŒU	2		
	: □ Ecole de Quartier □ Fratrie déjà scola		
	-	nabitation au verso de la feuille et joindre les just	tificatifs nécessaires)
		DECISION DU MAIRE OU DE SON REPRESENTANT	
		DECISION DO MAIRE OO DE SOIN REPRESEINTAINT	
	Ecole d'affectation:		
		Signature:	

MOTIF INVOQUE POUR PRESENTER UNE DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION « HORS QUARTIER D'HABITATION »

Raison impérieuse, médicale ou autre (fourni Mode de garde : □ Oui □ Non	ir un justificatif/certificat) :	□ Oui □ Non	
- Enfant gardé par une nourrice : fournir un ju	ustificatif (Contrat de trava	il)	
- Enfant gardé par les grands-parents : fourn	•	•	onneur
Proximité du travail (fournir un justificatif de Autres raisons (à préciser) :		•	
FRERES/SŒURS de l'enfant			
Nom: Ecole fréquentée:			
Nom: Ecole fréquentée:			
Nom: Ecole fréquentée:			
« Je certifie l'exactitude des informations dé	clarées dans le dossier de p	ré-inscription scolaire »	
Fait à Maubeuge, le/	signature des représen	itants légaux obligatoires	:
Réservé aux parents séparés, divorcés o	ou en instance de divorc	e	
Je soussigné(e) M ou Mme Déclare sur l'honneur	repré	sentant légal de l'enfant	:
□ Avoir informé l'autre parent de mon enfan □ Être dans l'incapacité de pouvoir informer scolaire et des renseignements portés dans d Motif:	l'autre parent de mon enfar ce dossier.	·	
Signature du représentant légal	Le		

♥ Vous devez impérativement remettre, au Pôle affaires scolaires de la mairie de Maubeuge, ce dossier complété, signé et accompagné des pièces justificatives obligatoires.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au nouveau Règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données personnelles. Pour faire valoir ce droit, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données de la ville de Maubeuge : dpo@ville-maubeuge.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



Pré - inscription Restauration / Périscolaire 2025-2026

	Restauration scolaire □ Oui □ Non		
	cette fiche a pour but de sécurise	r l'accueil de votre enfant sur les lieux d'activ	vités périscolaires
		ENFANT	
Nom:		Prénom:	
Sexe:□F	éminin 🗆 Masculin		
	issance : cole qui sera fréquentée en 2025/2026 : □ Ma		
nom de i ec	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	aternelle : émentaire. :	
lasse qui s	== sera fréquentée en 2025-2026 :		
	PAI (Proto	ocole d'Accueil Individualisé)	
	Allergie ou intolérance alimentaire / Mis en place lor		énagement / traitement médical)
	Traitement médical / aménagement	Allergie ou in	tolérance alimentaire
	our quel motif :		
*	npérativement la copie du PAI avec le traitement Indant à administrer	Joindre imperativement un cer Sera mis en place conforméme	tificat médical, un protocole alimentaire
□ Non		□ Non	
	e n°2001-118 du 25/06/2001, relative à la composition des repas servis		igner le protocole d'accueil ;
	ations n°26 du 23 janvier 2004 et n°146 du 28 novembre 2008 du cons	icii illullicipal uc i laubeuye autolisalit i lolisicul le illali e a s	
Vu les délibér	ations n°26 du 23 janvier 2004 et n°146 du 28 novembre 2008 du cons	,	Tál· / / /
Vu les délibéra Nom et pré	nom du médecin traitant :		
Vules délibér Nom et pré Précisez to	•	ansmettre (santé); N'hésitez pas à nous	
Vules délibér Nom et pré Précisez to	nom du médecin traitant : oute information que vous jugez utile de nous tra vécessite une surveillance ou une attention part	ansmettre (santé); N'hésitez pas à nous	signaler tout problème de santé même
Vules délibér Nom et pré Précisez to	nom du médecin traitant : oute information que vous jugez utile de nous tra vécessite une surveillance ou une attention part	ansmettre (santé) ; N'hésitez pas à nous iculière	signaler tout problème de santé même
Vules délibér Nom et pré Précisez to	nom du médecin traitant : oute information que vous jugez utile de nous tra sécessite une surveillance ou une attention part	ansmettre (santé) ; N'hésitez pas à nous iculière	signaler tout problème de santé même
Vules délibér Nom et pré Précisez to	nom du médecin traitant : oute information que vous jugez utile de nous tra nécessite une surveillance ou une attention part	ansmettre (santé) ; N'hésitez pas à nous iculière	signaler tout problème de santé même
Vu les délibér. Nom et pré Précisez to Dénin qui n 	enom du médecin traitant :	ansmettre (santé); N'hésitez pas à nous iculière REGIME ALIMENTAIRE yant un protocole alimentaire rense	signaler tout problème de santé même
Vu les délibér. Nom et pré Précisez to pénin qui n	#N'est pas concerné l'enfant appas (Avec viande ou Sans Porc): ec viande (toutes les viandes, œufs, poisson)	ansmettre (santé); N'hésitez pas à nous iculière REGIME ALIMENTAIRE yant un protocole alimentaire rense	signaler tout problème de santé même
Vu les délibér. Nom et pré Précisez to pénin qui n Type de rep Ave Du San	*N'est pas concerné l'enfant apas (Avec viande (toutes les viandes) et viande (toutes les viandes) et viande (œufs, poisson) es viande (œufs, poisson uniquement et alternation du sous pas viande (œufs, poisson uniquement et alternation de viande (coufs, poisson uniquement et alternation du sous pas viande (coufs, poisson uniquement et alternation de viande (coufs, poisson uniquement et alternation et	REGIME ALIMENTAIRE yant un protocole alimentaire rense	signaler tout problème de santé même
Vu les délibér. Nom et pré Précisez to pénin qui n ype de rep □ Ave Ou □ San	#N'est pas concerné l'enfant appas (Avec viande ou Sans Porc): ec viande (toutes les viandes, œufs, poisson)	REGIME ALIMENTAIRE yant un protocole alimentaire rense	signaler tout problème de santé même
Vu les délibér. Nom et pré Précisez to pénin qui n ype de rep □ Ave Ou □ San	*N'est pas concerné l'enfant apas (Avec viande (toutes les viandes) et viande (toutes les viandes) et viande (œufs, poisson) es viande (œufs, poisson uniquement et alternation du sous pas viande (œufs, poisson uniquement et alternation de viande (coufs, poisson uniquement et alternation du sous pas viande (coufs, poisson uniquement et alternation de viande (coufs, poisson uniquement et alternation et	REGIME ALIMENTAIRE yant un protocole alimentaire rense	signaler tout problème de santé même
Vu les délibér. Nom et pré Précisez to Dénin qui n Type de rep Ave Du San Du San Représenta	*N'est pas concerné l'enfant apas (Avec viande ou Sans Porc): ec viande (toutes les viandes, œufs, poisson) as viande (œufs, poisson uniquement et alterna as porc (œufs, poisson, toutes viandes sauf porc ants légaux:	REGIME ALIMENTAIRE yant un protocole alimentaire rense etive) Un seul choix possible C) PERSONNES A CONTACTER	eigné ci-dessus
Vules délibér. Nom et pré Précisez to pénin qui n Type de rep	*N'est pas concerné l'enfant apas (Avec viande ou Sans Porc): ec viande (toutes les viandes, œufs, poisson) as porc (œufs, poisson uniquement et alternations porc): ants légaux : ants légaux : antom :	REGIME ALIMENTAIRE yant un protocole alimentaire rense etive) Un seul choix possible c) PERSONNES A CONTACTER	signaler tout problème de santé même
Vules délibér. Nom et pré Précisez to pénin qui n Type de rep	*N'est pas concerné l'enfant apas (Avec viande ou Sans Porc): ec viande (toutes les viandes, œufs, poisson) as porc (œufs, poisson uniquement et alternations porc): ants légaux : ants légaux : ants légaux :	REGIME ALIMENTAIRE yant un protocole alimentaire rense etive) Un seul choix possible c) PERSONNES A CONTACTER	eigné ci-dessus
Vu les délibér. Nom et pré Précisez to Dénin qui n Type de rep Ave Du San Du San Représenta Nom et pré Adresse:	*N'est pas concerné l'enfant apas (Avec viande ou Sans Porc): ec viande (toutes les viandes, œufs, poisson) as viande (œufs, poisson uniquement et alterna as porc (œufs, poisson, toutes viandes sauf porc ants légaux: ants légaux:	REGIME ALIMENTAIRE yant un protocole alimentaire rense etive) Un seul choix possible c) PERSONNES A CONTACTER Tél portable://///	eigné ci-dessus
Vules délibér. Nom et pré Précisez to Dénin qui n Type de rep Ave Du	*N'est pas concerné l'enfant apas (Avec viande ou Sans Porc): ec viande (toutes les viandes, œufs, poisson) as porc (œufs, poisson uniquement et alternations porc): ants légaux : ants légaux : ants légaux :	REGIME ALIMENTAIRE yant un protocole alimentaire rense etive) Un seul choix possible c) PERSONNES A CONTACTER Tél portable://///	eigné ci-dessus
Vules délibér. Nom et pré Précisez to Dénin qui n ype de rep Ave Du San Représenta Nom et pré Adresse: Tél. du dom	*N'est pas concerné l'enfant apas (Avec viande ou Sans Porc): ec viande (toutes les viandes, œufs, poisson) as viande (œufs, poisson uniquement et alterna as porc (œufs, poisson, toutes viandes sauf porc ants légaux : anom:	REGIME ALIMENTAIRE yant un protocole alimentaire rense etive) Un seul choix possible c) PERSONNES A CONTACTER Tél portable://///	eigné ci-dessus
Vules délibér. Nom et pré Précisez to Dénin qui n Type de rep Ave Du San Représenta Nom et pré Adresse: Tél. du don Nom et pré Adresse: Tél. du don es contacts	*N'est pas concerné l'enfant apas (Avec viande ou Sans Porc): ec viande (toutes les viandes, œufs, poisson) as viande (œufs, poisson uniquement et alterna as porc (œufs, poisson, toutes viandes sauf porc ants légaux : anom :	REGIME ALIMENTAIRE yant un protocole alimentaire rense etive) Un seul choix possible c) PERSONNES A CONTACTER Tél portable://////	eigné ci-dessus
Vules délibér. Nom et pré Précisez to Dénin qui n	*N'est pas concerné l'enfant appas (Avec viande ou Sans Porc): *Exec viande (toutes les viandes, œufs, poisson) *Is viande (œufs, poisson uniquement et alternations porc (œufs, poisson, toutes viandes sauf porc) *Inom: **Inom: **Ino	REGIME ALIMENTAIRE yant un protocole alimentaire rense etive) Un seul choix possible PERSONNES A CONTACTER Tél portable:///// Tél portable://///	eigné ci-dessus / étre majeurs et autorisés à être contactés e
Vules délibér. Nom et pré Précisez to pénin qui n	*N'est pas concerné l'enfant appas (Avec viande ou Sans Porc): ec viande (toutes les viandes, œufs, poisson) as viande (œufs, poisson uniquement et alterna as porc (œufs, poisson, toutes viandes sauf porc micile:/// smentionnés ci-dessous, identiques à la page 17 et different apparts de talvent de talvent de te et à venir chercher l'enfant.	REGIME ALIMENTAIRE yant un protocole alimentaire rense etive) Un seul choix possible c) PERSONNES A CONTACTER Tél portable://// férents de ceux de la page 1 du DUI, doivent Lien avec l'enfant:	eigné ci-dessus / être majeurs et autorisés à être contactés e

En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté ; la famille est avertie par nos soins

Autorisations

Je soussignéautorise le transfert de notre enfant (nom et prénom de l'enfant)au centre hospitalier le plus proche par un service d'urgence (Pompiers, SAMU).
J'autorise mon enfant à être photographié et/ou filmé dans le cadre des activités proposées, ainsi que la diffusion ou la reproduction des images par tout procédé et sur tous les supports publics ou internes □* Oui □* Non
Je certifie avoir pris connaissance de la réglementation relative à l'accueil des enfants en protocole alimentaire et je m'engage à fournir la copie du PAI à la ville ainsi qu'une trousse d'urgence si mon enfant est concerné.
A, le / / Signature:

REGLEMENT INTERIEUR RESTAURATION ET/ OU PERISCOLAIRE

Responsabilités des enfants sur leur comportement

Afin de responsabiliser les enfants sur leur comportement pendant la pause méridienne et/ou le périscolaire, un système de permis à points, appelé **« livret de bonne conduite »**, est instauré pour l'ensemble des élèves **maternels et élémentaires**.

Les responsables légaux doivent aider la Mairie à faire respecter ce règlement en rappelant à leurs enfants les règles qu'impose la vie en collectivité.

L'enfant ne doit pas, par sa conduite gêner le bon fonctionnement de l'activité proposée ou choisie par le groupe. L'enfant se présentera dans une tenue correcte et adaptée; il n'amènera aucun objet provenant du domicile, hormis un sac contenant du change, si nécessaire ainsi qu'un goûter (pour le périscolaire)

L'enfant qui ne respecte pas les règles de vie collective peut se voir retirer des points par l'équipe d'encadrement :

- 1 point pour manquement aux consignes (se ranger, ne pas se bousculer, ne pas courir...),
- 2 points pour non-respect du matériel ou de la nourriture, (jouer dans les toilettes, à table avec les bouteilles),
- **3 points** pour insultes ou propos grossiers envers ses camarades ou tout autre personne gravitant dans l'environnement de l'enfant (encadrants, chauffeurs de bus, personnels...),
- 5 points pour conduite dangereuse pour soi-même ou pour autrui, comportement agressif (coups...).

Ce système poursuit un objectif éducatif plus que répressif, il se veut le prolongement des différents systèmes pratiqués par les équipes éducatives pendant le temps scolaire proprement dit.

Cependant, l'enfant qui, ne manifestant pas vraiment sa volonté d'améliorer son comportement, a épuisé son capital de 10 points, **pourra** se voir exclu de la restauration scolaire et/ou du périscolaire pour la période entre deux vacances scolaires.

A chaque nouvelle année scolaire et, le cas échéant, après chaque période d'exclusion, mais également en cas de comportement très grave, il pourra être décidé, à l'appréciation des services, d'une exclusion immédiate et définitive. Toute décision d'exclusion fera l'objet systématiquement d'une information faite par la ville à la famille.

ACCEPTATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE LA RESTAURATION ET DU PERISCOLAIRE

<u>Engagement de la famille :</u>			
			Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur.
·	Le / /	Signature :	·
Engagement de l'enfant :			
J'ai bien pris connaissance du r	èglement intérieur, je le	e respecterai.	
Nom et prénom de l'enfant			Signature de l'enfant
			(Selon l'âge)



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :						
PRENOM:						
DATE DE NAISSAN	CE :	/	/			
SEXE: M F						
20 février 2003 rela loisirs).	itif au s	suivi sar		en séjour de vacan	e enfant (l'arrêté du ces ou en accueil de nations)	
VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES	
Diphtérie				Coqueluche		
Tétanos				Haemophilus		
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons- Rougeole		
				Hépatite B		
				Pneumocoque		
				BCG		
				Autres (préciser)		
SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE- INDICATION.						
2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR						
Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)						
Suit-il un traitement	médic	al pend	ant le séjour ? 🗖 O	ui 🔲 Non		
	leur er	nballag	e d'origine marqué	es au nom de l'en	ondants (boîtes de fant avec la notice).	

ALLERGIES	: ALIMENTAIRES MEDICAMENTEUSES AUTRES (animaux, plant Précisez			□ non		
Si oui, joind conduite à	re un certificat médical p tenir.	précisant la cau	ise de l'alle	ergie, les si	gnes évocat	eurs et la
	orésente-t-il un problème					
Port des lur difficultés d	ANDATIONS UTILES DES nettes, de lentilles, d'appa e sommeil, énurésie noct	areil dentaire o turne, etc				
Responsab	SABLES DU MINEUR le N°1 : NOM :					
TEL DOMIC	DLE :	TEL TRA				
ADRESSE :.	le N°2 : : NOM :					
TEL DOMIC	DLE :	TEL TRA				
NOM ET TE	EL MEDECIN TRAITANT :					
déclare exa nécessaire.	né(e) ects les renseignements J'autorise le responsable ndues nécessaires selon l	portés sur cett e de l'accueil d	te fiche et e loisirs à	m'engage prendre, le	à les réact	ualiser si
Date:		Signa	ture :			

ALSH - SERVICE JEUNESSE

Règlement intérieur

INSCRIPTION

Conditions d'admission:

Avoir 3 ans révolu jusqu'à 12 ans selon l'ALSH (avec un accueil jusqu'à 16 ans pour les enfants en situation de handicap).

Tout dossier incomplet sera refusé.

Procédure d'inscription ALSH service Jeunesse:

Même si vous avez déjà rempli un dossier les années précédentes, il est **INDISPENSABLE** de compléter un nouveau dossier **DUI** et de fournir l'ensemble des pièces demandées chaque nouvelle année scolaire.

La ville de Maubeuge organise des Accueils de loisirs périscolaires dans certains établissements scolaires de la commune. Vous trouverez, ci-après, le fonctionnement et la procédure d'inscription pour la rentrée 2025/2026.

Dépôt du dossier: auprès du Pôle affaires scolaires de la ville de Maubeuge, (Rez-de-chaussée de l'hôtel de ville) aux horaires d'ouverture de la mairie, il est impératif de prendre rendez-vous au préalable sur <u>www.espace-citovens.net/ville-maubeuge.fr</u>

FONCTIONNEMENT ALSH SERVICE JEUNESSE:

La ville de Maubeuge propose différentes structures d'Accueil dont les inscriptions se font au préalable via une information faite par Mail avec les dates de connexion et de rendez-vous.

Sont concernées les activités suivantes :

- Les Mercredis et petites vacances scolaires Blanche Neige (3/11 ans avec un accueil spécifique pour les enfants en situation de handicap de 3/16ans) de 9h à 17h avec un accueil possible dès 8h30.
- -Les ½ journées Sportives (sur différentes structures) pour les 6-12 ans de 13h30 à 17h30.
- -Les ALSH été, ouverture des Accueils de loisirs sur différents quartiers pouvant accueillir des enfants de 3 à 16 ans selon la structure et ce de 9h à 17h avec un accueil possible dès 8h30.

TARIFICATIONS DES ACCUEILS DE LOISIRS

- Permanent Blanche Neige: mercredi, petites vacances scolaires;
- Accueils de loisirs été juillet et août.

Tarif jour

	M1 QF ≤ 300€	M2 300€ < QF ≤ 500€	M3 500€ < QF ≤ 800€ E		M4 800€ < QF ≤ 1300€	M5 QF > 1 300€ ou ressources non données
MAUBEUGEOIS	3.00€	3,50€	4,00€		5,00€	5.50€
Agglomération Maubeuge- Val de Sambre (CAMVS)			QF 300€ < ou ≤ 600€	QF > 60 ou ressources n		es non données
Hors Agglomération	8.00€ QF ≤ 300€		8.50€ QF 300€ < ou ≤ 600€	9.00€ QF > 600€ ou ressources non données		600€
Maubeuge-Val de Sambre	9.00€		9.50€			.00€

⁻ Demi-journées sportives (vacances de Toussaint/Hiver/Printemps)

Tarif jour

	<u>Tarii jour</u>						
		M1 QF≤300€	M2 300€ < QF ≤ 500€	M3 500€ < QF ≤ 800€	M4 800€ < QF ≤ 1300	M5 QF > 1 300€ ou ressources non données	
	MAUBEUGEOIS	0.40€	0.50€	0.60€	0.70€	0.80€	
	Agglomération Maubeuge- Val de Sambre (CAMVS)	QF ≤ 300 1.30	D€	QF 300€∢ou≤€ 1.40€	500€	QF > 600€ ou ressources non données 1.50€	
Hors Agglomération Maubeuge-Val de Sambre		QF ≤ 300		QF 300€ < ou ≤ 600€		QF > 600€ ou ressources non données	
		1.80€		1.90€		2.00€	

INSCRIPTION ALSH SERVICE JEUNESSE

HORAIRES

- Accueil de loisirs permanent Blanche Neige, de 9h00 à 17h00, les mercredis et pendant les petites vacances scolaires, accueil possible dès 8h30 jusque 17h00.
- ½ journées sportives, en période de vacances **(Automne, Hiver, Printemps)**; de 13h30 à 17h30 où les lieux d'accueil changent à chaque période.
- Pas d'arrivée tardive, SAUF CAS EXCEPTIONNEL, (rendez-vous médical avec justificatif), aucun enfant ne sortira avant l'heure ;
- Les détériorations, la ou les pertes de vêtements, de lunettes et de bijoux ne sont pas couvertes par l'assurance de l'organisateur;
- Le personnel d'encadrement ou de service n'est pas responsable des pertes ou des vols de vêtements ou de bijoux (leurs ports sont fortement déconseillés).

DISCIPLINE

L'enfant ne doit pas, par sa conduite gêner le bon fonctionnement de l'activité proposée ou choisie par le groupe. L'enfant se présentera à l'accueil de loisirs dans une tenue correcte et adaptée, sans parasites; il n'amènera aucun objet provenant du domicile, hormis un sac contenant du change, si nécessaire.

Paiement

Pour donner suite à l'arrêté n° 4156/2022 concernant « La modification du fonctionnement de la régie de recettes encaissant la participation des familles pour les services mis à disposition des usages », **la facturation s'effectue en amont de la prestation.**

Le paiement, sous forme d'acompte, s'effectue donc à la réservation, lors de votre rendez-vous pris sur l'espace Citoyens. Cet acompte sera, par la suite, transformé **en avoir** si l'enfant venait à être absent au moment de la prestation, **UNIQUEMENT** <u>sur présentation d'un certificat médical déposé dans un délai **de 48h** maximum via <u>L'espace Citoyens, dans l'onglet: « signalement d'absence »</u></u>

Fait à Maubeuge, le/
Nom, Prénom des parents:
Nom, Prénom de l'enfant:
Signatures des représentants légaux :

« Les informations recueillies dans ce formulaire, avec votre consentement explicite, ont pour finalité l'inscription de votre enfant aux ALSH service Jeunesse. Les données personnelles font l'objet d'un traitement informatique, dont le traitement est rendu nécessaire pour l'exécution d'une mission de service public. Les destinataires de ces données sont la direction du service Jeunesse ainsi que les agents de ce service.

Conformément à la règlementation européenne dite RGPD et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits auprès des agents du service Jeunesse ou contacter la Déléguée à la protection des données (DPD/DPO) de la ville, par courriel dpo@ville-maubeuge.fr. Après nous avoir contactés. Si vous estimez malgré tout que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL «

III Tarifs - Restauration Solaire

Catégories de tarifs Les tarifs et modalités de paiement sont fixéspar délibération du conseil	Q uotient f amilial CAF du Nord	Tarifs repas	Tarifs repas majorés en cas de non-respect de la procédure (absence de la réservation ou réservation systématique sans fréquentation)
	QF ≤ 300	1€	
Maubeuge	300 QF ≤ 500	1,50€	
et enfants (Maubeuge ou non)	500 QF ≤ 800	2€	
scolarisés en ULIS	800 OF ≤ 1300	2,50€	4€
	QF >1300	3€	
Agglomération Maubeuge-Val de Sambre		3,20€	
Hors Agglomération Maubeuge-Val de Sambre	Quel que soit le QF	4€	5€

UNE PRESTATION COMMANDEE DANS LES DELAIS = PAIEMENT AU TARIF NORMAL

(Sous réserve d'adresse identique entre l'attestation CAF du Nord et le dossier d'inscription)

Pour rappel réservation via l'Espace citoyens ou l'application « Maubeuge ma ville ».

En cas de réservation d'un repas et sans réelle fréquentation, un justificatif d'absence devra être déposé en ligne sur l'Espace citoyens dans les **48 heures** afin d'éviter toute facturation.

Exemples: maladie, sorties scolaires, grèves devront être signalés sur votre espace citoyens, dans l'onglet « signaler une absence ». Il y aura lieu de décocher les autres jours d'absence si nécessaire afin d'éviter une facturation.

Tout repas non réservé sera majoré au tarif le plus élevé soit 4€ pour les maubeugeois et 5€ pour les non maubeugeois

Unefacture globale (restauration scolaire, périscolaire, ALSH & crèche) est adresséemens uellement. Le paiement s'effectue en ligne sur l'Espace citoyens accessible sur https://www.espace-citoyens.net/ville-maubeuge ou au guichet situé au rez-de-chaussée.

NOUVEAU!: **En cas de garde alternée**, il est nécessaire que chacun des deux parents remplissent un dossier d'inscription de restauration scolaire afin de permettre d'établir une facturation séparée suivant les périodes de garde de l'enfant définit par un jugement qui devra être fournit lors de la remise des dossiers.

Une question en lien avec votre facture, merci de contacter rapidement le 03 27 53 43 31 ou le 03 27 53 43 72.

IV Règlement intérieur - Restauration scolaire / Périscolaire / ALSH

Responsabilités des enfants sur leur comportement.

Afin de responsabiliser les enfants sur leur comportement pendant la pause méridienne et/ou le périscolaire, un système de permis de 10 points, appelé « **Livret de bonne conduite** », est instauré pour l'ensemble des élèves maternels et élémentaires.

Les responsables légaux doivent aider la Mairie à faire respecter ce règlement en rappelant à leurs enfants les règles qu'impose la vie en collectivité.

L'enfant ne doit pas, par sa conduite gêner le bon fonctionnement de l'activité proposée ou choisie par le groupe.

L'enfant se présentera dans une tenue correcte et adaptée ; il n'amènera aucun objet provenant du domicile, hormis un sac contenant du change, si nécessaire

L'enfant qui ne respecte pas les règles de vie collective peut se voir retirer des points par l'équipe d'encadrement :

- 1 point pour manquement aux consignes (se ranger, ne pas se bousculer, ne pas courir...),
- 2 points pour non-respect du matériel ou de la nourriture, (jouer dans les toilettes, à table avec les bouteilles...),
- **3 points** pour insultes ou propos grossiers envers ses camarades ou tout autre personne évoluant dans l'environnement de l'enfant (encadrants, chauffeurs de bus, personnels...),
- 5 points pour conduite dangereuse pour soi-même ou pour autrui, comportement agressif (coups...).

Ce système poursuit un objectif éducatif plus que répressif, il se veut le prolongement des différents systèmes pratiqués par les équipes éducatives pendant le temps scolaire proprement dit.

Cependant, l'enfant qui, ne manifestant pas vraiment sa volonté d'améliorer son comportement, a épuisé son capital de **10 points, se** verra exclu de la restauration scolaire et/ou du périscolaire pour la période entre deux vacances scolaires.

À chaque nouvelle année scolaire et, le cas échéant, après chaque période d'exclusion, mais également **en cas de comportement très grave**, il pourra être décidé, à l'appréciation des services, d'une **exclusion immédiate et définitive**.

Toute décision d'exclusion fera l'objet systématiquement d'une information faite par la ville à la famille.

▼ Procédure d'inscription périscolaire 2025-2026

Même si vous avez déjà rempli un dossier les années précédentes, il est **INDISPENSABLE** de compléter un nouveau dossier d'inscription et de fournir l'ensemble des pièces demandées chaque nouvelle année scolaire.

La ville de Maubeuge organise des Accueils de loisirs périscolaires dans certains établissements scolaires de la commune. Vous trouverez, ci-après, le fonctionnement et la procédure d'inscription pour la rentrée 2025/2026.

Horaires de fonctionnement

• matin: 7h30 à 8h30

• soir: 16h30 à 18h (fin de l'accueil à 18h précises)

Fonctionnement périscolaire

Les enfants doivent être déposés et repris par une personne **majeure** et **autorisée** préalablement, auprès du directeur de l'Accueil. En cas d'urgence, la Ville contactera les personnes nommées dans le DUI.

Structures d'Accueil

- École maternelle De Joyeuse,
- École élémentaire De Joyeuse,
- École maternelle Jean Mabuse (pour les maternels et les élémentaires),
- **École maternelle du Faubourg de Mons** (pour les maternels et les élémentaires),
- École maternelle Léonard de Vinci

(pour les maternels de Léonard de Vinci et les élémentaires Thomas Pesquet),

- **Ecole maternelle Blanche Neige** regroupant les maternels des Marronniers et Blanche Neige, et les Elémentaires Corneille et Lamartine).
- **Ecole maternelle Alphonse Daudet** (pour les maternels et élémentaires Pagnol)
- Ecole maternelles Andersen (pour les maternels et élémentaires Victor Hugo)

Pour toute information, vous pouvez contacter le service au 03 27 53 76 95 ou 03 27 53 76 94.

VII Tarifs - Périscolaire

MATIN de 7h30 à 8h30 (tarifs par séance)

	M1 QF ≤300€	M2 300€ ‹ QF ≤ 500•	€	M3 500€ · QF ≤ 800€	M4 800€∢ QF ≤1		M5 QF > 1 300€ ou ressources non données	
MAUBEUGE	0,60€	0,70€		0,80€	0,90€		1.00€	
Agglomération Maubeuge-Val de Sambre	QF ≤ 300€			QF 300€<0u≤600€		Ol	QF > 600€ u ressources non données	
	1.30€			1.40€			1.50€ QF >600€	
Hors Agglomération	QF ≤ 300€		QF 300€∢ou≤600€		Ol	ou ressources non données		
Maubeuge-Val de Sambre	1.80€			1.90€			2.00€	

SOIR de 16h30 à 18h (tarifs par séance)

Solit de IonSo à Ion (tarins par Seance)							
	M1 QF ≤ 300€	M2 300€ < QF ≤ 500€	M3 500€ <	QF ≤ 800€	M4 800€ < QF ≤ 1300€		M5 QF > 1 300€ ou ressources non données
MAUBEUGE	1.20€	1.30€		1.40€	1.50€		1.60€
Agglomération Maubeuge-Val de Sambre	QF ≤ 300€		QF 300€ < ou ≤ 600€ 2,20€		OL	QF > 600€ u ressources non données 2.30€	
	2.10€ QF		OF			QF >600€	
Hors Agglomération	≤ 300€		300€ < ou ≤ 600€		OL	ou ressources non données	
Maubeuge-Val de Sambre	2.50€		2.60€			2.70€	

VIII Règlement intérieur périscolaire

- Seule une personne majeure et notifiée dans le DUI est autorisée à reprendre l'enfant, une pièce d'identité sera exigée;
- Les détériorations, la ou les pertes de vêtements, de lunettes et de bijoux ne sont pas couvertes par l'assurance de l'organisateur.
- L'enfant ne doit pas, par sa conduite gêner le bon fonctionnement de l'activité proposée ou choisie par le groupe.
- L'enfant se présentera à l'accueil de loisirs dans une tenue correcte et adaptée, ; il n'amènera aucun objet provenant du domicile, hormis un sac contenant du change, si nécessaire, ainsi qu'un goûter

FICHE « CONTACTS - DÉCLARATION / AUTORISATION »

CONTACTS ENREGISTRES PAR NOS SERVICES

CONTACTS (différents des parents ou des représentants légau	x stipulés à la page 1 du Dossier Unique d'Inscription)
Les contacts mentionnés ci-dessous, identiques à la page 9	(fiche pré-inscription restauration/périscolaire), doivent être
majeurs et autorisés à être contactés en cas d'urgence et à v	venir chercher l'enfant. (Une pièce d'identité sera exigée).
NOM:Lien avec l'enfant:	
Tél. personnel fixe:////	
NOM:Lien avec l'enfant:	
Tél. personnel fixe:////	N° portable personnel:////
NOM: Lien avec l'enfant:	
Tél. personnel fixe:////	
DECLARATION / AUTORISATION	
Je soussigné(e),renseignements portés sur ce dossier, notamment les informa règlements intérieurs liés à l'activité concernée.	
Je m'engage à informer la ville de Maubeuge de tous cha qui interviendront au cours de l'année (mon QF, mon no Si l'état de santé de mon enfant le nécessite, j'autorise les resp toutes les mesures nécessaires (traitement médical, hospitalis	uveau numéro de téléphone, mon adresse). onsables de ces structures à prendre, le cas échéant,
J'autorise mon enfant à être photographié et/ou filmé par proposées, ainsi que la diffusion ou la reproduction des images internes □ Oui □ Non	•
La ville de Maubeuge décline toute responsabilité en cas d'in dossier unique d'inscription.	formations erronées ou incomplètes figurant dans le

À Maubeuge, le / / **« lu et approuvé »**

Pour ouvrir l'accès aux activités: scolaire, à la restauration, au périscolaire, aux ALSH, veuillez nous fournir les pièces suivantes en plus des fiches d'inscription correspondantes:

NOM de l'enfant :
PRENOM de l'enfant :

INSCRIPTIONS 2025/2026	Cadre réservé à l'administration
PIECES A FOURNIR Systématiquement pour tout dépôt de dossier	Date de Dépôt
Livret de famille (parents / enfant concerné) ou extrait intégral d'acte de naissance en cas de changement	
Carnet de vaccinations (à jour dont diphtérie, tétanos et poliomyélite DTP)	
Jugement attestant du mode de garde (en cas de séparation des parents)	
Justificatif de domicile de moins de 3 mois	
En cas d'hébergement : attestation d'hébergement +Carte d'Identité +justificatif de domicile	
Attestation d'assurance de responsabilité civile	

Pièces spécifiques A LA PRE-INSCRIPTION SCOLAIRE	
Copie d'une pièce d'identité pour chaque parent (carte nationale d'identité ou passeport)	
Justificatif du mode de garde (si motif invoqué)	
Justificatif de l'employeur (si motif invoqué)	

□ DOSSIER COMPLET

Pièces spécifiques à la pré - inscription à la RESTAURATION SCOLAIRE, au PERISCOLAIRE			
et ALSH service Jeunesse	dépôt		
Attestation de quotient CAF du Nord de moins de de 3 mois à l'inscription, puis,			
Attestation actualisée dès janvier 2026			
Pour la restauration scolaire, certificat médical spécifiant l'allergie ou l'intolérance alimentaire (si avérée)			
Pour les enfants bénéficiaires d'un PAI, fournir la copie de celui-ci			
Pour le périscolaire et les ALSH, certificat médical autorisant la pratique du sport ou attestation sur l'honneur			
Pour le périscolaire et les ALSH, fiche sanitaire de liaison (document CERFA)			

☐ DOSSIER COMPLET Restauration Scolaire / Périscolaire & ALSH

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à établir les Dossiers Unique d'Inscription. Les destinataires des données sont le pôle Affaires scolaires et le service Jeunesse.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au nouveau Règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données personnelles. Pour faire valoir ce droit, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données de la ville de Maubeuge : dpo@ville-maubeuge.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Accédez à l'Espace citoyen à l'adresse www.espace-citoyensnet/ville-maubeuge.fr

Cachet de la ville et signature de l'agent :

